

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

20^{ème} RALLYE du Val de Sèvre

27 et 28 Mai 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :Jeudi 27 Mars 2023
Ouverture des engagements :Jeudi 27 Mars 2023
Clôture des engagements : Lundi 15 Mai 2023
Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 27 Mai 2023, au complexe sportif, à Boussay.
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 27 Mai 2023 de 09h00 à 18h00.
Vérifications administratives : Samedi 27 Mai 2023 de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.
Lieu : Au complexe sportif à Boussay.
Vérifications techniques le : Samedi 27 Mai 2023 de 09h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Lieu : Au complexe sportif à Boussay.
Heure de mise en place du parc de départ : ... Samedi 27 Mai 2023 suite aux vérifications administratives et techniques.
Lieu : Au complexe sportif à Boussay.
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 27 Mai 2023, à 16h.
Lieu : Au PC Course, foyer des jeunes à Boussay.
Briefing aux équipages des véhicules d'encadrements : Samedi 27 Mai 2023, à 16h30.
Lieu : Au PC Course, foyer des jeunes à Boussay.
Publication des équipages admis au départ : Samedi 27 Mai 2023 à 18h15.
Lieu : Tableau d'affichage devant le complexe sportif de Boussay.
Publication des heures et ordres de départ : Samedi 27 Mai 2023 à 18h15.
Lieu : Tableau d'affichage devant le complexe sportif de Boussay.
Départ de la 1^{ère} étape (1^{er} concurrent, parc fermé) : Samedi 27 Mai 2023 à 19h05.
Arrivée de la 1^{ère} étape (1^{er} concurrent, parc fermé) : Samedi 27 Mai 2023, à partir de 22h20.
Publication des résultats partiels et ordre des départs de la 2^{ème} étape : Samedi 27 Mai 2023, 30 min après l'arrivée du dernier concurrent de l'ES2.
Lieu : Tableau d'affichage devant le complexe sportif de Boussay.
Départ de la 2^{ème} étape : Dimanche 28 Mai 2023 à 9h00.
Arrivée de la 2^{ème} étape : Dimanche 28 Mai 2023, à partir de 16h07.
Vérification finale : Dimanche 28 Mai 2023, au Garage Brochard, à Boussay.
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.
Publication des résultats officiels, 30 min après l'arrivée du dernier concurrent.
Lieu : Tableau d'affichage devant le complexe sportif de Boussay.
Remise des prix : Dimanche 28 Mai 2023, à 18h, au niveau du podium (en fonction de la météo).

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'AS-ACO PLANTAGENET organise le 20^{ème} Rallye Régional Val de Sèvre, le 27 et 28 Mai 2023 en qualité d'organisateur administratif avec le concours du Team 3 Provinces en qualité d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire le 24 Février 2023 sous le visa N°R13.

Comité d'Organisation

Président : Ludovic MOUILLE

Membres : Pierre-Marie BELAUD, Hubert CAILLE, Florentin COURBET, Killian DEVIE, Anthony DUGAST, Emmanuel JOBARD, Freddy GABORIAUD, Luc GOURDON, Mickaël LE CORVEC, Ludovic MOUILLE, Yohann MOUILLE, Thierry MOUILLE, Laurent PAVAGEAU, Mickaël TURPIN, Benoit CESBRON, Didier BOURRAT, Dylan CHEVALIER, Simon ROUSSEAU.

Secrétariat du Rallye :

Simon ROUSSEAU

6 Rue Gabriel Fauré

37130 CINQ MARS LA PILE

Portable : 06.15.31.81.81

✉ Mail : sim.rousseau@laposte.net

🌐 Site internet : <http://team3provinces.e-monsite.com/>

Permanence du Rallye : Foyer des jeunes de Boussay du Samedi 27/05/2023 14h00 au Dimanche 28/05/2023 18h00.

Organisateur technique

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. TROMAS Jacques Licence n°128570
Commissaires Sportifs	M. DEHAN Luc Licence n°6495
	Mme BRUN Isabelle Licence n°300920
Directeur de Course	M. LORRE Joseph..... Licence n°10395
Directeurs de Course Adjoint	M. FRALIN Michel..... Licence n°2149
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. MINEUR Jean-Louis..... Licence n°29169
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M. MERLIOT Gilles..... Licence n°10396
Commissaire Technique responsable	M. GOURDON Luc Licence n°163936
Commissaires Techniques adjoints	M. BLANCHARD Sébastien Licence n°214917
Médecin chef	Mme LESTOQUOY Charlotte
Chargés des relations avec les concurrents	Mme CONDEMINE Cathy. Licence n°56617
Chargé des relations avec la presse	M. ROUSSEAU Simon
Chronométrateurs	Mme GAUDET Ghislaine..... Licence n°4210
	M. LAMBERT Olivier. Licence n°234937
	M. ROUSSEL Serge..... Licence n°227821
	M. MONFORT Stéphane..... Licence n°38611
Classement	M. ROUSSEAU Simon
Speaker	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 20^{ème} Rallye Val de Sèvre compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2023, coefficient 2 ;
- Le Championnat de la Ligue Bretagne Pays de la Loire ;
- Le Championnat de l'A.C.O.

1.3P. VERIFICATIONS au complexe sportif de Boussay

- Vérifications administratives : Samedi 27 Mai 2023 de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30
Les équipages engagés ne recevront pas de convocations écrites.

Les horaires de convocation seront disponibles sur le site internet du TEAM 3 PROVINCES :

<http://team3provinces.e-monsite.com/>

A l'issue des vérifications techniques, les voitures seront placées en Parc Fermé de départ.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 20^{ème} rallye Val de Sèvre doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe complétée, avant le 15 Mai 2023 minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 210 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 420 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance conformément au road-book.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier (bandeaux de pare-brise, plaque d'immatriculation av, panneaux de portières).

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Val de Sèvre 2023 représente un parcours de 136.40 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37.28 km.

Les épreuves spéciales sont :

- **Samedi 27 Mai : ES N° 1-2 : l'Ecorchevrière.....Longueur : 4,700 Km**
- **Dimanche 28 Mai : ES N° 3-4-5-6 : Rigale Longueur : 6,970 Km**

L'itinéraire horaire détaillé figure dans l'annexe "itinéraire" :

Samedi :

ES1 : 19h48

ES2 : 22h00

Dimanche :

ES3 : 9h58

ES4 : 11h46

ES5 : 14h04

ES6 : 15h52

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.1P Les reconnaissances auront lieu le Samedi 27 Mai 2023 de 9h00 à 18h00.

6.2.2P Les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le Code de la Route (notamment la vitesse et le bruit), les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage des épreuves spéciales est interdit
- Tout accès à une Épreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Pas de remise des prix financière.

La Remise des prix se déroulera le Dimanche 28 Mai 2023 sur le podium d'arrivée dès 18h00 (au complexe sportif de Boussay si météo capricieuse).

Des coupes seront attribuées aux 3 premiers équipages du scratch.

Des coupes seront attribuées aux premiers de chaque groupe et de chaque classe.

